

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Résultats
Nogent sur Oise	Nogent_Centre C24_6556_A1	Terrain nu Chemin de la Cavée des Granges Lieu-dit « Les Laris du Clos Cornu » 60180 Nogent sur Oise	Orange	23/11/2012	<p>Avis de la DREAL : Pas grand chose à dire. Si ce n'est de planter une haie champêtre d'essences locales autour des installations techniques, le cheminement devra être réalisé avec des matériaux simples graves non recouverts par un enduit bitumineux, pour rester le plus naturel possible. J'émetts donc un avis favorable.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis DDT : Le Maire a indiqué qu'il était défavorable à l'implantation du projet en zone NC. Or, le règlement de la zone NC l'autorise. <u>Réponse opérateur</u> : <i>Nous soulignons la présence de difficultés pour agir en concertation avec la mairie.</i> Avis favorable.</p> <p>Avis ARS : Pas de remarque particulière.</p> <p>ROSO : Environnement boisé contribuant largement à dissimuler le pylône. Pas de remarque particulière.</p> <p>Conseil Général : Avis favorable.</p> <p>Avis du STAP : Défavorable en l'état. Afin de préserver les vues sur l'horizon boisé depuis la D200, il convient d'implanter le dispositif vers l'avant de la parcelle et / ou réduire la hauteur du pylône de manière à ce qu'il ne soit pas visible depuis cet axe routier. Les nombreux immeubles hauts à Nogent devraient permettre l'implantation des antennes. <u>Réponse opérateur</u> : <i>Un 1er projet avait été présenté sur un bâtiment de l'OPAC, or il avait été refusé de par sa covisibilité avec les ruines du château de Sarcus. Dans le dossier, nous avons indiqué qu'il y avait 24 candidats. En ce qui concerne le présent projet, le chemin d'accès au pylône étant un chemin privé, aucun passage au pied du pylône ne sera possible.</i></p> <p>Conseil : Avis favorable des membres du CDE sous réserve d'étudier la diminution de la hauteur du pylône et d'adapter la couleur afin de limiter l'impact visuel du projet sur l'environnement.</p>

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Roberval	Roberval_A1 C3- 26161-A1 (2ème passage)	Aire de repos Roberval Est 60410 Roberval	Orange	23/11/2012	<p>Avis de la DREAL : Comme d'habitude, planter une haie champêtre d'essences locales autour des installations techniques, avis favorable car mon précédent l'était déjà.</p> <p>PNR : Accord de principe sous réserve d'indiquer le RAL pour la clôture et le shelter : 7013, pour le pylône, la couleur gris foncé est habituellement demandée : RAL 7011 – 7012 ou 7037 (cf les précédents avis du CDE). Pour les plantations : la plantation devra être plus dense que celle indiquée sur le plan, espacement conseillé 0,80 à 1 m ; pour favoriser la biodiversité, prévoir un mélange d'espèces (au moins 3) plutôt qu'une haie mono spécifique (charmille), prévoir un port libre pour donner à la haie un aspect plus naturel en mélangeant différentes tailles d'arbustes ; la charmille (le charme, un arbre pouvant atteindre jusqu'à 20-25 m de hauteur) proposée dans le dossier nécessite des tailles régulières pour maintenir la hauteur souhaitée. Exemples d'essences recommandées et voir tableau joint : fusain d'Europe (h 3 à 8m), cassissier (h 1,50m), cornouiller sanguin (h 2 à 4m) / c. mâle (h 10 à 12m), églantier (h environ 3m), viome obier (h 2 à 5m) / v. lantane (h 3 à 4 m). Gestion de la haie : pour que l'arbuste s'étioffe à la base, prévoir : de rabattre les végétaux à un tiers de leur hauteur à la plantation, la 1ère année, un recépage à 15 cm de sol pour les végétaux qui l'acceptent, les autres sont rabattus d'un tiers de leur hauteur, une taille d'entretien tous les 3 à 5 ans pour limiter le développement.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis DDT : Avis plutôt favorable. Il semble que sur la photographie n°11, un pylône soit déjà implanté. <i>Réponse opérateur</i> : Effectivement, il s'agit d'un support existant non utilisé par la SANEF. La covisibilité avec l'église n'est pas très importante, on la remarque car l'opérateur a placé une flèche sur son photomontage afin de situer le pylône.</p> <p>Avis ARS : Pas d'observation particulière.</p> <p>ROSO : Compte tenu de l'historique du projet, il semble que des efforts aient été réalisés pour cette nouvelle implantation. L'avis du SDAP reste prépondérant sur ce dossier.</p> <p>Conseil Général : Serait-il possible d'envisager un camouflage en mode arbre ? <i>Réponse opérateur</i> : La typologie ne convient pas à la SANEF car il s'agit d'un pylône tubulaire, or la SANEF ne souhaite que des pylônes treillis sur ses installations.</p> <p>Avis du STAP : Défavorable en l'état. La covisibilité avec l'église de Roberval n'est pas envisageable. Le pylône ne doit pas être implanté dans le périmètre protégé de l'église et devra dans tous les cas être réduit en hauteur de manière à ne pas dépasser la cime des arbres. <i>Réponse opérateur</i> : Si la cime des arbres n'est pas dépassée, l'objectif de couverture sur l'autoroute A1 ne sera pas atteint. Plus le pylône sera éloigné de la zone, plus la hauteur de pylône sera importante afin d'obtenir le même objectif de couverture. D'autre part, en décalant notre projet au nord ou au sud, le projet serait dans le périmètre d'autres monuments historiques.</p> <p>Conseil : Représenter un nouveau dossier, après visite sur place avec l'ABF.</p>
----------	---	---	--------	------------	---

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Chaumont en Vexin	Chaumont en Vexin 600492	Terrain communal Lieu-dit « la remise des boubiers » 60240 Chaumont en Vexin	SFR	23/11/2012	<p>Avis de la DREAL : Site Inscrit du Vexin Français par arrêté de 1974. Je souhaiterai avoir des réponses aux questions suivantes. La présentation du site existant n'est pas dans le dossier ? La cohabitation avec les deux sites existants n'a pas été étudiée ? La zone où se trouve le silo ne peut-elle pas accueillir un pylône ? Le choix du pylône tubulaire est inapproprié au site. Choisir plutôt un pylône en treillis. Le reportage photographique est à refaire car les documents fournis sont tirés des photographies de Google et donc le Bureau d'études n'est pas allé sur le terrain. Les points de vue sont en plus mal choisis. J'émetts donc un avis défavorable. <i>Réponse opérateur</i> : Par rapport aux questions soulevées dans l'avis, la présentation du site existant n'étant pas un élément demandé dans le dossier, elle n'a pas été montrée. Il est possible de rajouter cette présentation. La cohabitation avec les deux sites existants a été étudiée. La zone où se trouve le silo peut affectivement accueillir un pylône. Afin d'avoir la même hauteur basse antenne (HBA), cela reviendrait à proposer un pylône d'une hauteur de 50 m. Actuellement, le pylône proposé est de 18 m. De plus, le projet visait à trouver une solution sans perte de réseau par les usagers, vu que le silo va être démolit.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis DDT : Les photographies du dossier, à différentes saisons et extraites de Google, manquent de sérieux. L'impact du projet sur l'environnement est très fort. L'implantation d'un pylône treillis à côté de la ligne haute tension (située à l'ouest) permettrait de réduire l'impact dans le paysage avec une meilleure intégration. L'environnement étant en effet, à cet endroit, composé de structures treillis, l'impact paysager sera ainsi moins fort. Il est important que le projet présente la meilleure intégration possible dans l'environnement. Avis plutôt défavorable.</p> <p>Avis ARS : Pas d'observation particulière.</p> <p>ROSO : Le précédent pylône situé sur le silo désaffecté à proximité du collège de Chaumont en Vexin a provoqué des réactions de sensibilité au champ électromagnétique sur certains sujets dont un, confirmé par certificat médical. L'association de défense de l'environnement locale, adhérente au Roso, considère donc que le démantèlement du pylône est un point positif. Au regard du photomontage produit dans le dossier, l'impact visuel semble acceptable même si, dans cette zone N, ce sera le seul élément construit. La présence d'arbres permet de dissimuler une partie du pylône. Cependant la hauteur de 30 m dépasse très largement la cime des arbres. Question 1 : Le pylône étant prévu dans une zone qui surplombe naturellement la ville, sa hauteur est-elle vraiment incompressible ? Question 2 : Est-ce que la cohabitation avec les autres opérateurs a été envisagée ? (Bouygues Télécom à l'ouest de la ville près du golf). Avis favorable. <i>Réponse opérateur</i> : Par rapport à la question 1, il est possible de réaliser des simulations pour réduire la hauteur. Une réduction d'environ 5 m peut être envisagée. Une carence à l'ouest est par contre possible dans ce cas. Par rapport à la question 2, la proximité avec l'autre opérateur est à noter.</p> <p>Conseil Général : N'est-il pas possible de récupérer la carence à l'ouest si la hauteur est réduite, par l'installation près du golf ? <i>Réponse opérateur</i> : Les deux sites sont déjà optimisés, en effet les deux couvertures radio ne se superposent pas. Les photographies présentées dans le dossier ne forment pas un ensemble cohérent, êtes-vous allés sur le terrain ? <i>Réponse opérateur</i> : Oui, nous y sommes allés. Avis défavorable au vu de l'impact sur le paysage (cf photo n°1). Le dossier présente des lacunes au niveau des photographies sur le terrain, ce n'est pas suffisant. De plus, aucune photographie n'a été prise depuis la ville.</p> <p>Avis du STAP : Défavorable en l'état avec prescription. La taille du pylône est bien trop conséquente. Sa hauteur devra être réduite à 25 maximum afin de limiter sa perception dans le paysage. Le pylône devra être en treillis. Cinq arbres de hautes tiges plantés en quinconces, de 8 m de haut minimum à la plantation devront être plantés aux abords côté D153. Un complément de photos est nécessaire : photos prises depuis la motte castrale. Un dossier intégrant ces points devra être fourni et représenté.</p> <p>Conseil : Le dossier sera à représenter : emplacement près de la ligne haute tension vers l'ouest à étudier, pylône de type treillis, hauteur à diminuer. Des photographies complémentaires de la motte castrale, de l'espace urbain et du silo existant seront également à présenter.</p>
-------------------	-----------------------------	--	-----	------------	--